

Le DIRECTEUR de SUPMICROTECH

Décision du 20 juillet 2023 fixant la composition de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 811-5 et R. 715-13 et R. 811-10 et suivants ;

Vu la délibération n°6 du 8 juin 2023 de conseil académique de SUPMICROTECH relative à la désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

Vu les résultats de l'élection du 29 juin 2023 du Président et des Vice-présidents de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

DECIDE

Article 1er Composition de la section disciplinaire

La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers est composée de :

Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés	Nathalie BOUDEAU-PELLETIER Gawtum NAMAH
Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires	Pierre GRAILHE Sarah SKEET-BURE
Collège représentants les usagers	Guillem FEMELI Gabriel JOACHIM Yoesra MARZOUKI Clara NOVELLI

Article 2 – Présidence et vice-présidence

La présidente est Madame Nathalie BOUDEAU-PELLETIER.

Les Vice-présidents sont Madame Sarah SKEET-BURE et Monsieur Gawtum NAMAHA.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH et de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités.

A Besançon, le 20 juillet 2023



Le Directeur de SUPMICROTECH

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line crossing it.

Pascal VAIRAC